

## SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS E. FEUILLETTE

société pour l'application des procédés de M. Feuillette  
à l'industrie générale des textiles

Société anonyme, 6 octobre 1913.

### CONCOURS AGRICOLE (*Le Radical*, 23 février 1913)

Une révolution dans l'industrie textile

Nous voulons parler des établissements Feuillette, 40, rue d'Aguesseau, à Boulogne-sur-Seine. M. Feuillette, grâce à des moyens très scientifiques empruntés à la biologie, a découvert le procédé de travailler le lin et le chanvre à n'importe quelle époque de l'année et devance ainsi sa maturité, grâce à une préparation spéciale.

Cette découverte, du plus haut intérêt au point de vue industriel, procurera aux populations des campagnes de riches ressources. Une importante société nationale s'est fondée, qui multipliera dans le pays des établissements de démonstration et des usines de production.

Le stand de M. Feuillette, situé au premier étage de la travée nord du Grand Palais, a été honoré d'une longue visite des représentants du gouvernement, M. Poincaré et M. Fernand David, ministre du commerce.

Le jury avait d'ailleurs devancé leurs éloges en accordant une médaille d'argent grand module, en attendant celle d'or justement méritée.

---

### LES EXPLOSIONS DANS LES USINES DE GUERRE (*L'Œuvre*, 10 août 1916)

Plusieurs explosions qui viennent de se produire, coup sur coup, dans des usines fabriquant des munitions, ont appelé à nouveau l'attention du gouvernement sur la nécessité de mieux veiller à leur protection. Il y a de quoi, en vérité, puisqu'on en compte trois dans la même journée.

Un des ateliers des établissements Feuillette, situé près de la maison forestière de la porte Dauphine, sur le territoire de Meudon, a sauté mardi dans la soirée. On y fabriquait des détonateurs pour grenades et des grenades à fusil. Il ne reste rien du bâtiment, et les dégâts ne sont pas seulement matériels : une ouvrière a été tuée et trois autres grièvement blessées. Ces dernières ont été admises à l'hôpital civil de Versailles. L'enquête ouverte par l'autorité militaire n'a pas encore déterminé les causes de l'explosion.

.....

---

### MOTOCULTURE (*Excelsior*, 4 octobre 1919)

Un accident, survenu pendant le transport des tracteurs agricoles Feuillette, à Senlis, ayant entraîné le bris de ces appareils, la Société des Établissements Feuillette se trouve dans l'impossibilité de participer aux épreuves de motoculture de Senlis.

Cette société annonce des démonstrations privées dès que de nouveaux appareils seront terminés.

---

1919 (déc.) : création de la [Société tunisienne des lineries Feuillette](#)

---

#### ÉTABLISSEMENTS FEUILLETTE

*(Annuaire des valeurs admises à la cote officielle  
de la Bourse de Lille, 1920, p. 182-184)*

Société anonyme, constituée le 6 octobre 1913 et dont les statuts sont déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Hue, notaire à Paris.

Dénomination : Établissements E. Feuillette, société pour l'application des procédés de M. Feuillette, à l'industrie générale des textiles.

Objet : 1° L'acquisition des procédés de fabrication et des inventions de M. E. Feuillette pour la culture, le rouissage et le teillage du lin et de toutes autres matières textiles et leur exploitation tant en France qu'à l'étranger, soit la société par elle-même, soit au moyen de la création de toutes sociétés à cet effet ou de la cession de tous brevets ou licences à tous particuliers ou sociétés, et généralement toutes opérations se rapportant à cet objet ;

2° La reprise et la mise en valeur d'exploitations agricoles, tant par baux que par achats de propriétés, la transformation industrielle et commerciale de tous produits de la terre et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles et financières ayant pour objet l'intensification de la production agricole ;

3° Toutes opérations se rapportant à la fonderie des métaux, à la construction mécanique, tant industrielle qu'agricole et, en général, à tous les travaux sur bois, minerais et métaux ;

4° La construction de machines pour la filature en général ;

5° L'extraction, le peignage, le filage et le tissage de tous textiles.

La Société pourra s'intéresser dans toutes affaires ayant un objet similaire par tous moyens qu'elle jugera convenables.

Siège social : à Paris, 9, rue Boissy-d'Anglas.

Durée : 75 ans à dater du 6 octobre 1913.

Capital : Le capital social fixé originellement à la somme de 3.000.000 de francs, a été porté, par décision de l'Assemblée extraordinaire du 22 mars 1919, à 10.000.000 de francs, divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune. Sur les 100.000 actions, 27.000 ont été attribuées à la rémunération des apports en nature faits à la Société. Le surplus, soit 73.000 actions, a été souscrit contre espèces.

NOTA. — La société a émis à ce jour 6.000 obligations à intérêts de 6 %.

Année sociale : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Conseil d'administration : composé de 5 membres au moins et de 12 au plus pris parmi les actionnaires, nommés pour 6 ans, rééligibles, et devant posséder 100 actions nominatives, inaliénables.

Assemblée générale : Chaque année dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice, se compose de tous les actionnaires possédant 5 actions, avec faculté pour les autres de

se grouper pour se faire représenter. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il représente de fois cinq actions.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé :

1° 5 % pour la réserve légale ;

2° Somme nécessaire pour payer aux actions un intérêt de 6 % à titre de premier dividende ;

3° Le surplus sera réparti comme suit :

15 % au conseil d'administration ;

85 % aux actions à titre de superdividende, au prorata des sommes dont elles sont libérées.

Intérêts et dividendes : aux époques fixées par le conseil d'administration.

Titres. — 62.500 actions au porteur entièrement libérées.

Fond jaune clair, impression bleu foncé, souche dans le haut du titre, feuille adhérente de coupons numérotés de 1 à 32 avec cachet de la Société.

37.500 actions nominatives, libérées d'un quart; certificats provisoires.

Service financier : La Banque Robert, à Lille ; la Caisse syndicale des banquiers et changeurs de Paris et des départements, 27, boulevard des Italiens, à Paris.

Admission à la cote : 12 novembre 1913.

#### Administrateurs

MM. Émile Feuillet, président ; Jacques Duboin, vice-président ; Léon Duboin, administrateur délégué ; Abel Chevalley, James Crawford, Émile Louyot, Léon Prom<sup>1</sup>, Émile Puech, André Robert.

---

#### CONSTITUTIONS

(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juin 1920)

Sous le nom de Société Lineries Feuillette, et sous les auspices des Établissements Feuillette, 9, rue Boissy-d'Anglas, à Paris, une société anonyme, ayant pour objet la culture du lin, est en formation au capital de 1.500.000 francs.

---

#### Établissements Feuillette

(*La Journée industrielle*, 13 juillet 1920)

Les affaires de cette société continuent à se développer. La fabrication des ballons de rouissage pour le lin est en cours à l'usine de Buges, qui vient d'être terminée.

L'usine de Boulogne, entièrement transformée, peut produire en série du matériel linier et des tracteurs à péniches. La laverie de Goderville commence à être en pleine activité. Les carrières de dolomie à Salles-la-Source, dont l'exploitation a été interrompue par le sabotage du four, ont vu leur production tomber de 15 tonnes à 400 kg pur jour.

---

Société des Établissements Feuillette  
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1920)

---

<sup>1</sup> Léon Prom (1847-1921) : président de Maurel et Prom. Voir [encadré](#).

On sait que cette société, dont les usines étaient en pays envahis, a été amenée au cours de la guerre à entreprendre de nouvelles fabrications.

Les travaux de démolition de l'usine de pyrotechnie que cette société possède à Meudon ont été achevés au mois de septembre 1919 et le terrain rendu à l'État. Tous les bâtiments ont dû être démontés et évacués sur d'autres usines ou vendus ; le sol a dû être nivelé et remis dans l'état où il se trouvait auparavant.

Au cours du dernier exercice, l'usine de constructions mécaniques de Boulogne a continué à servir de centre d'études pour la fabrication du tracteur agricole, du tracteur à péniches et de divers autres appareils dus à l'invention de M. Feuillette.

Malgré les bons résultats obtenus, le conseil a décidé de laisser temporairement de côté la construction du tracteur agricole pour réserver tous ses moyens de production à la construction du tracteur à péniches Le Crapaud, qui répond à un besoin particulièrement urgent et est difficilement concurrencé.

La société a conduit elle-même les essais et la mise au point de ce tracteur, puis elle a participé à la constitution d'une Société d'études pour le développement du halage mécanique sur les canaux et rivières, qui a exploité pendant les derniers mois de l'année une section du canal latéral à la Marne, entre Dizy et Vraux, à l'aide de huit tracteurs sortis des ateliers de la société. Les résultats obtenus ont incité le conseil à mettre en fabrication une série de cinquante tracteurs.

Enfin, la construction du matériel linier, nécessaire à la société et aux filiales, occupe une grande partie des moyens de production de l'usine de Boulogne.

La construction de l'usine de Buges était presque terminée en fin d'année. Les difficultés de trouver la main-d'œuvre appropriée et des matériaux de construction furent nombreuses dans cette région pendant tout l'exercice écoulé. Mais, dès avant la fin des travaux, des fabrications furent entreprises, parmi lesquelles des ballons de rouissage pour le lin, toute la partie bois du tracteur Le Crapaud, des tombereaux pour les régions libérées. etc.

La lainière de Goderville a fonctionné à marche réduite pendant les neuf premiers mois de l'année, l'approvisionnement en paille de lin n'ayant pu être suffisamment assuré au moment de la récolte de 1918, qui était par surcroît excessivement faible. À partir de septembre, la production a été augmentée progressivement et la fabrication donne des bénéfices appréciables.

De plus, l'usine a recommencé ses travaux de sélections de graines. Ces sélections sont nécessaires pour obtenir une bonne récolte. Des travaux sont en cours pour doubler la capacité de production de l'usine.

La mise en exploitation des carrières dolomitiques de Salles-la-Source n'a pu être commencée que dans le deuxième semestre en raison des nombreuses difficultés rencontrées.

Un four de 10 mètres de hauteur, pouvant produire 15 tonnes d'engrais magnésien par 24 heures, a été construit et mis en route avant la fin de l'année. Les premières livraisons d'engrais magnésien produit par ce four, et l'installation mécanique adjacente donnaient entière satisfaction à une clientèle d'agriculteurs répartis sur tout le territoire français, lorsqu'un acte de sabotage (cartouche de dynamite dans le four) vint interrompre la fabrication. Les travaux de réparation du four endommagé, et de construction de deux autres fours semblables sont en exécution. En attendant, un petit four temporaire permet de produire 400 kilos d'engrais par jour, au lieu des 50 tonnes que pourront produire les trois fours.

L'organisation mécanique est en voie d'installation et la force motrice sera obtenue à l'aide de deux moteurs à gaz pauvre.

La société a exploité en 1919 les mêmes terres que l'année précédente, soit près de 1.600 hectares. La culture du lin, qui a été très développée dans les exploitations, a donné dans l'ensemble des résultats très satisfaisants. Les terres de Saint-Pathus et de

Mormant se révèlent comme tout à fait favorables à cette plante. Le troupeau d'élevage s'élève à 116 bovidés et 1.318 ovidés.

La Société Tunisienne des Linières Feuillette\*, filiale de la société, a été constituée à Tunis en décembre 1919. La première usine, qui est toujours en construction, sera capable de traiter 3.000 tonnes de lin ; elle sera prête en temps utile pour traiter les lins récoltés en 1920.

Enfin, devant la situation politique toute spéciale de l'Irlande, le conseil a décidé d'ajourner la création de la filiale irlandaise et de porter ses efforts sur d'autres filiales à l'étude.

---

Société des Établissements Feuillette  
(*La Journée industrielle*, 28 août 1920)

Cette société, qui possède de vastes carrières dolomitiques à Salles-la-Source, vient de remettre en état le four qui avait été détérioré il y a quelques mois. Elle a également, terminé la construction de deux autres fours semblables au précédent et qui pourront produire, à partir du mois prochain, 100 tonnes d'engrais magnésien par mois. Dans cette région, la production de dolomies crues est considérable et la Société Feuillette en fournit à de nombreuses sociétés métallurgiques et particulièrement aux Établissements Schneider et Cie, au Creusot. Sa production, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, surtout dans les transports, est environ 200 tonnes par mois.

L'usine de Buges est actuellement presque terminée et sera sous peu en état de fonctionner, mais la Société Feuillette ignore encore à quels travaux cette usine sera destinée très exactement.

La première usine de la Société Tunisienne des Linières Feuillette\*, filiale de la Société, est maintenant complètement terminée et vient d'être mise en marche afin de traiter les lins récoltés cette année.

---

AVEYRON  
(*L'Auvergnat*, 23 avril 1921)

SALLES-LA-SOURCE.— M. Granthomme Achille, directeur des Établissements Feuillette, à Salles-la-Source, vient d'hériter d'un gros garçon prénommé Pierre-Maurice.

---

FAITS DIVERS INDUSTRIELS  
(*La Journée industrielle*, 21 février 1922)

Incendie d'une linerie. — Le Havre, 20 février. Un incendie d'une grande intensité s'est déclaré avant-hier soir aux établissements Feuillette, à Goderville. Deux des principaux bâtiments furent détruits en quelques heures. Ils constituaient le corps principal de l'usine et contenaient deux puissantes machines à vapeur ainsi que diverses installations mécaniques.

Les dégâts, très importants, sont couverts par plusieurs assurances. On espère que le chômage sera court et que le travail pourra reprendre dans quelques jours avec des moyens de fortune. On estime que la cause de l'incendie est purement accidentelle.

---

Établissements E. Feuillette  
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1922)

Nous avons publié dans notre numéro du 30 mai dernier un compte rendu succinct de l'assemblée ordinaire, tenue la veille, qui avait approuvé les comptes de l'exercice 1921, se balançant par un solde débiteur de 3.609.613 fr.

Le rapport, lu à cette assemblée, attribue les pertes à l'arrêt à peu près complet des affaires et à la dépréciation générale, les stocks de matière brute ou fabriquée étant devenus invendables, même à 50 % de leur prix de revient. La production de l'usine de Goderville a été réduite dans la mesure du possible et la construction de l'usine de Pontrieux arrêtée. L'usine de Buges était virtuellement terminée, mais les ateliers ne furent pas équipés.

L'exploitation de dolomie de Salles-la-Source a été très atteinte par la crise métallurgique.

Les résultats des exploitations agricoles ont été influencés par la baisse du blé, la sécheresse et la fièvre aphteuse.

Enfin, la cession de l'usine de Boulogne, heureuse, en tant que réalisation de l'usine et des machines, comporte une perte très sérieuse sur l'évaluation des stocks de matériel qui en provenaient.

Aux premiers symptômes de reprise, en septembre, l'usine de Goderville a été remise en marche normale.

En Bretagne, il a été loué un atelier de treillage et la construction de Pontrieux a repris ; la société estime que, lors de la reprise du marché lainier, elle pourra produire, en Bretagne et en Normandie, environ 500.000 kilos de filasse.

L'usine de la Tunisienne des Lineries Feuillette\* est achevée et les premières balles de filasse expédiées.

On a renoncé à la construction d'une laverie à Orchies, les exploitations agricoles ont été réduites, et à Salles, grâce à la simplification de la fabrication, l'usine est arrivée à vivre par ses propres moyens.

---

« PARLEMENTAIRE ET FINANCIERS »  
(*Journal officiel de la République française*, 18 février 1924)

Duboin (Jacques), député de la Haute-Savoie, administrateur : Banque Duboin et Cie, devenue Hoskier et Cie ; Fonderies [de Paris et] de la Seine\* ; Papeteries d'Aubeterre et de Pont-Vieux\* ; Transports et industries ; Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc ; Établissements Beccat\* ; Pathé-Consortium cinéma ; Société d'habitations ouvrières de Paris et de la Seine ; [Établissements E. Feuillette\\*](#) ; Chalets de nécessité et Anciens Établissements Porcher réunis\*.

---

Société des Établissements E. Feuillette  
(*La Journée industrielle*, 30 juillet 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 9, rue Boissy-d'Anglas, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 se soldant par un déficit de 212.281 fr. 10 qu'elle a décidé de reporter à nouveau.

Le rapport signale que ce déficit est dû principalement à l'insuffisance de la récolte de lin en 1922. Il n'a pas été possible à la société de se procurer, tant en Bretagne

qu'en Normandie, les quantités de pailles suffisantes pour lui permettre de travailler toute l'année. Elle a dû chômer pendant près de cinq mois, uniquement par faute de matières premières.

En Bretagne, où la société traite des lins rouis à terre, elle a pu travailler dès la fin septembre les pailles de la récolte 1923, ce qui lui a permis d'amortir la totalité de ses frais généraux de l'année. L'apparence de la récolte 1924 lui permet de croire qu'elle n'éprouvent pas les mêmes difficultés pour l'exercice en cours.

À Goderville, la situation a été plus difficile, les pailles brutes achetées en août et septembre ne pouvant être travaillées qu'à partir du mois de mars suivant. Les quantités que la société a pu se procurer ont été insuffisantes pour établir la soudure, ce qui a été la cause d'un déficit d'exploitation.

L'usine de Buges n'a pu encore être vendue.

L'exploitation de Salles-la-Source, constamment déficitaire, a été cédée dans des conditions à peu près acceptables.

La ferme de Saint-Pathus continue à donner satisfaction et le service de négoce de toile, créé fin 1922, a pris une extension encourageante.

---

*Annuaire industriel, 1925 :*

FEUILLETTE (Établ. E.), 9, r. Boissy-d'Anglas, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Elysées 40-80, 40-81. Ad. t. Etafeuil. Codes A.Z. Cap. 4.720.000 fr. Usines à Goderville (S.-Inf.) ; Pontrieux (C.-du-N.) ; Saint-Pathus (S.-et-M.) et Écrouville (Seine-Inf.). — Industrie linière. Rouissage et teillage. (7-30665).

---

#### SERVICE JURIDIQUE

de la Société fiduciaire de contrôle et de révision

51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

ÉTABLISSEMENTS E. FEUILLETTE,

société pour l'application des procédés de M. Feuillette

à l'industrie générale des textiles

Société anonyme au capital de 4.720.000 francs

siège social : 9, rue Boissy-d'Anglas, Paris

(*La Loi*, 13 janvier 1926)

Aux termes d'une délibération en date à Paris du vingt-quatre décembre mil neuf vent vingt-cinq, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Établissements Feuillette, société pour l'application des procédés de M. Feuillette à l'industrie générale des textiles, société au capital de quatre millions sept cent vingt-cinq mille francs, dont le siège social est à Paris, 9, rue Boissy-d'Anglas, a décidé notamment que :

1° Le paragraphe premier de l'article 40 des statuts est remplacé par les dispositions suivantes :

L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

2° Par exception, l'exercice social qui a commencé le premier janvier mil neuf vent vingt-quatre et devait se terminer le trente et un décembre mil neuf cent vingt-quatre n'a pris fin que le trente juin mil neuf cent vingt-cinq, et en conséquence, cet exercice aura une durée de dix huit mois.

Des extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du vingt-quatre décembre mil neuf cent vingt-cinq ont été déposés à chacun des greffes du Tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de Paix du huitième arrondissement de Paris, le onze janvier mil neuf cent vingt-six.

Pour extrait et mention :  
Le conseil d'administration.

---

Société des ÉTABLISSEMENTS E. FEUILLETTE,  
Société anonyme au capital de 472.500 francs  
Société anonyme au capital de 4.720.000 francs  
Siège social : 18, rue Washington, Paris  
(La Loi, 30 octobre 1933)

Assemblée générale extraordinaire  
du dix-sept octobre mil neuf cent trente trois  
Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, constituée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> mai 1930, et délibérant en exécution de l'article 37 de la loi du 24 juillet 1867, décide qu'il y a lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société des Établissements Feuillette, à dater de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme liquidateurs, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, messieurs Marcel Meunier et L. B. Watson.

Elle nomme aussi monsieur Louis Delalande comme liquidateur suppléant, pour le cas de démission ou de décès de l'un des liquidateurs titulaires.

---